

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 27 novembre 2009**

CG 09/4<sup>ème</sup>/VI-04

**GRANDS PROJETS SUD-OUEST  
LIGNE A GRANDE VITESSE TOULOUSE – PARIS**

—

Lors du vote de notre Budget Primitif de 2009, je vous ai présenté l'état d'avancement du projet de Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.) Toulouse-Paris. Depuis cette date, Réseau Ferrée de France (R.F.F.) a réuni et animé de nombreuses réunions de concertation sur ce projet.

Compte-tenu de son importance pour le département et de son impact pour le territoire, je vous propose, aujourd'hui, de prendre connaissance de l'état d'avancement de cette Ligne Grande Vitesse Toulouse - Paris.

**I – ETAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES :**

Conformément au calendrier prévu dans le protocole de financement des études (protocole auquel nous participons à hauteur de 66 000 €), R.F.F. a lancé les études techniques et la concertation nécessaire, notamment en vue de définir le futur fuseau de passage de cette Ligne à Grande Vitesse.

Je vous rappelle que le calendrier de travail de ces études est le suivant :

- fin 2009 – début 2010, choix d'un tracé d'une largeur d'environ 1 000 mètres de large. Il servira de base de travail à R.F.F. pour approfondir les études techniques sur un périmètre plus restreint ;

- fin 2010, le tracé de 1 000 mètres sera affiné à une largeur de 500 mètres. C'est dans cette bande de 500 mètres que les travaux seront engagés. Je vous précise, que lorsqu'ils seront réalisés, l'emprise définitive de la L.G.V. devrait correspondre à une largeur variable selon les sites et configurations entre 30 et 100 mètres.

Dans le courant de cette année, nous avons tous, élus directement concernés par le tracé, et techniciens, été associés aux travaux relatifs à la définition de ce premier fuseau de 1 000 m de large.

Lors des différentes réunions techniques, R.F.F. a travaillé dans deux directions :

**- classer, de façon générique, les différents enjeux en fonction de leur importance « faible », « moyen », « fort » ou « très fort ».**

Ce travail a donné lieu à la publication d'une grille d'analyse (ci-jointe) qui permettra de caractériser les choix en terme de point de passage. Il faut souligner, que cette grille d'analyse est commune et qu'elle s'appliquera de la même manière à tous les territoires touchés par les Grands Projets Sud Ouest (G.P.S.O.).

**- identifier dans le détail et pour chaque territoire, les lieux constituant un enjeu à prendre en compte dans le choix du fuseau.**

Il peut s'agir de sites remarquables pour leur caractère environnemental, naturel ou protégé, mais aussi d'infrastructures, de lieux de vie, de centre-bourgs, de sites classés... Ce travail de recensement très détaillé, a donné lieu à la publication de différentes cartes des zones d'enjeux.

Sur la base de ces travaux, R.F.F. a présenté des cartes de synthèse à la dernière commission consultative LGV du 5 octobre, qui réunit l'ensemble des élus et décideurs concernés par le tracé. Ces cartes traduisent les enjeux de chaque territoire traversé, classifiés par code couleur en niveau d'importance.

Cette première carte est sans aucun doute déterminante pour le prochain choix du fuseau de 1 000 m.

En effet, un territoire, selon son classement en enjeu « faible » ou en enjeu « très fort », aurait plus ou moins de « chance » d'être traversé par la LGV. Je tiens toutefois à vous préciser que les explications fournies par RFF sur la méthode de concertation et le choix des points de passage du fuseau de 1000 m restent ambiguës.

A ce jour, le sentiment qui prédomine est celui d'une incompréhension de plus en plus grande vis-à-vis de cette concertation. Le « parti d'aménagement » pris par RFF reste incertain en ce qui concerne le respect des populations et des activités économiques et agricoles.

Aussi, j'ai souhaité relayer les inquiétudes croissantes des collectivités locales, par un courrier adressé au Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, M. Jean-Louis BORLOO, dont une copie vous est présentée.

A l'heure actuelle, nous ne savons pas quel sera le fuseau de 1 000 mètres qui sera retenu par R.F.F. Ce dernier doit présenter un premier projet aux élus tarn-et-garonnais à la Commission Consultative du 7 décembre prochain.

Auparavant, les fuseaux potentiels ont été proposés à l'analyse critique des élus des collectivités concernées par le tracé, selon le planning et ce, en deux temps :

- un premier temps consacré à la présentation des cartes d'enjeux ;
- un deuxième temps consacré à l'analyse et au recueil d'avis sur le fuseau proposé par R.F.F..

Il demeure que les Tarn-et-Garonnais, par la voie de leurs représentants, doivent être entendus au mieux et le futur tracé partagé.

En ce qui concerne le positionnement de la gare, comme nous le savons depuis le Débat Public sur la LGV (2005-2006), elle se situera à l'intersection de la ligne classique Paris-Orléans-Limoges-Toulouse existante, afin de permettre une interconnexion T.E.R. plus facile pour les passagers. Ceci nous permet depuis lors d'imaginer que, selon toute probabilité, la gare devrait être positionnée sur le territoire de la commune de Bressols.

## **II – REALISATION DES TRAVAUX :**

En ce qui concerne les travaux de cette Ligne à Grande Vitesse, l'Etat, R.F.F. et les Collectivités Locales concernées par le projet, ont engagé un dialogue afin de boucler le plan de financement.

Il s'agissait de trouver un protocole permettant, à travers des « financements croisés » de financer les 4 portions du projet « Grands Projets Sud-Ouest », à savoir :

Portion 1 - la mise en liaison Grande Vitesse de Tours-Poitiers-Bordeaux,

Portion 2 - la construction d'une liaison entre Bordeaux et le Sud de la Gironde (celui-ci sera le point de séparation des TGV vers Toulouse et vers l'Espagne),

Portion 3 - la construction d'une Ligne Grande Vitesse entre le Sud de la Gironde et Toulouse. C'est elle qui traversera, de part en part, le Tarn-et-Garonne,

Portion 4 - la jonction Sud Gironde avec l'Espagne qui permettra de desservir le Sud de l'Aquitaine.

Lors de notre Décision Modificative n°2 de 2008, nous avons pu délibérer sur les conditions dans lesquelles l'Etat souhaitait que nous participions au financement de ces travaux et, dans ce cadre, vous m'avez autorisé à signer le « protocole d'accord » qui prévoit que, sur un investissement de 12,6 milliards d'Euros (valeur 2006), le Conseil Général de Tarn-et-Garonne intervienne financièrement à hauteur d'environ 25,2 millions d'Euros (valeur 2006).

Je vous rappelle que la Communauté d'Agglomération de Montauban Trois Rivières s'est engagée, de son côté, à participer à ces travaux à hauteur de 11 millions d'Euros (valeur 2006). La contribution des Tarn-et-Garonnais à ces travaux avoisinera donc au total les 36,2 millions d'Euros.

A ce jour, le plan de financement n'est toujours pas finalisé et de nombreuses collectivités n'ont pas encore délibéré sur ce dossier. La tranche Tours-Bordeaux semble bien engagée, ainsi que la liaison vers l'Espagne, qui bénéficie de financements Européens. Bien que la réalisation de la liaison Bordeaux-Toulouse fasse partie intégrante du projet GPSO, certaines collectivités ont des craintes sur sa réalisation.

C'est dans cette optique que je vous propose, aujourd'hui, d'adhérer à l'association « T.G.V. Sud Ouest ». Cette association, dont le lancement a été initiée avec la Région Midi-Pyrénées et de nombreuses collectivités locales le 3 Juillet 2009, a pour objectif de défendre la liaison Bordeaux-Toulouse face à la priorité que semble être Bordeaux-Hendaye.

Cette association a aussi pour objet d'obtenir la réalisation du bouclage de la liaison Bordeaux-Toulouse par une liaison «Toulouse-Narbonne ».

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte de la communication de Monsieur le Président sur l'état d'avancement du projet de Ligne à Grande Vitesse Toulouse - Paris « GPSO » ;
- Autorise Monsieur le Président à adhérer, au nom et pour le compte du département, à l'association « T.G.V. Sud-Ouest ».

Adopté à l'unanimité.

Le Président,